Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260306-6_2026-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN N° 6-2026

Séance du 6 mars 2026

Objet : SDEF : motion n°2 – organisation des services publics de réseaux

L'an deux mil vingt six, le six mars à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-René CORNIC, maire.
Nombre de membres en exercice : 12
Date de convocation du conseil municipal : 27 février 2026

Présents : M Jean-René CORNIC, M Pascal MIOSSEC, Mme Sylvie HEMON, M Arnaud QUELENNEC, Mme Anne ROIGNANT, Mme Anne JOURNAUX, M Hubert PETILLON, M Christophe DELPLA, Mme Marion BLOT-TESSEYDRE, Mme Nelly MONNERAIS et Mme Christine GAUNAND PENNANEAC'H formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : Mme Sandrine LE MOIGNE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HEMON

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 21 janvier 2026 à propos de la motion du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) au sujet du maintien de l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

La présente motion est annexée au dossier de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Soutient la motion du SDEF concernant l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-René CORNIC

MAIRIE DE LANGOLEN FINISTÈRE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 10 mars 2026